

APRÈS ART. 3

N° AS58

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2024

PROTÉGER LE MODÈLE D'ASSURANCE CHÔMAGE ET SOUTENIR L'EMPLOI DES
SÉNIORS - (N° 2550)

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS58

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° AS|21 de M. Viry

APRÈS L'ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.